

Déclaration préalable CDEN du 4 avril 2014

Monsieur le Préfet, Monsieur l’inspecteur d’académie, Mesdames, Messieurs

Ce CDEN se tient à l’issue des élections municipales où nous devons déplorer une importante montée de l’extrême-droite dans notre département.

L’UNSA-Education considère que celle-ci est particulièrement symptomatique du déficit socio-culturel dont souffre l’Aisne et que seule l’Ecole Publique pourra agir de façon à remédier à cette très inquiétante situation.

C’est pourquoi les moyens accordés pour le premier degré (4 postes) nous semblent ridicules, alors que l’effectif est presque stable et que nous avons l’opportunité de mettre en place des dispositifs visant à améliorer les conditions de tous (Plus de maîtres que de classes, REP+, accueil des 2 ans….). Nous avons le choix cornélien soit de déshabiller Pierre pour habiller Paul, soit de réduire ces dispositifs à des effets d’annonce.

L’UNSA-Education continue de revendiquer fortement que l’on officialise une bonne fois pour toutes l’intégration des élèves de CLIS dans les effectifs des classes ordinaires pour le calcul du E/C. Nous vous demandons, Monsieur l’inspecteur d’académie, de prendre dès aujourd’hui cet engagement pour l’an prochain, comme vous le faites déjà pour les élèves d’ULIS dans le second degré. En effet, si cette année, et pour ce champ d’études précis, les E/C ne sont affectés qu’à la marge, l’expérience prouve qu’il n’en est pas de même tous les ans. Cette année, nous pourrons quand-même vous démontrer 2 cas où ce mode de calcul est important, que ce soit pour éviter une fermeture ou pour envisager une ouverture.

La scolarisation des enfants de 2 ans en maternelle.  
Après le Comité Technique, et les précisions fournies, l’UNSA-Education prend bien acte que le tableau des écoles concernées s’inscrit dans une démarche incitative et positive, de façon à favoriser l’inscription des enfants de 2 ans. C’est bien ce que nous souhaitions et nous vous remercions de ces explications. Il reste maintenant à travailler avec les communes et les communautés de communes pour que toutes les écoles du département soient en mesure de fournir les moyens matériels de la scolarisation de tous les enfants de 2 ans que leurs parents voudraient inscrire. Il reste aussi à populariser cette mesure auprès des parents qui, il faut bien le dire, en avaient perdu l’habitude depuis de trop nombreuses années.

ITEP de Coucy

L’UNSA-Education déplore que sa fermeture ainsi que l’implantation des unités pédagogiques dispersées se soient faites sans concertation préalable avec les services de l’Education Nationale à qui il ne reste comme seule solution que de « limiter la casse ».   
Nous approuvons l’idée d’un conventionnement précis avec les écoles du secteur pour l’inclusion des élèves de ces unités pédagogiques, mais nous émettons des inquiétudes quant à la charge de travail induite par ces inclusions pour les collègues concernés.

Rythmes scolaires

La série des validations d’horaires continue. Pour un grand nombre d’entre eux, ils sont consensuels. Cependant, comme cela avait été précisé lors du dernier CDEN, les négociations devaient continuer. Pour certains emplois du temps, l’UNSA-Education regrette que vous ayez tranché nettement en la défaveur des personnels et des élèves. Pour exemple particulièrement parlant, la Communauté de Communes du Val d’Anizy où les enseignants d’une même école se voient imposer des horaires différents. Pour les écoles de Pinon (maternelle et élémentaire), 14 fratries vont devoir jongler avec 7 horaires différents. Comment les équipes éducatives vont-elles, de plus, trouver le temps de se réunir s’il faut toujours attendre que le dernier enseignant ait fini sa classe ?  
Concrètement, nous demandons que tous les horaires non encore consensuels soient sortis du document à des fins de renégociation pour que nous puissions émettre un vote favorable sur ce sujet.

REP+

L’UNSA-Education déplore que les moyens dévolus aux allègements de service soient pris sur la dotation globale académique et ne fasse pas l’objet d’une dotation complémentaire de l’Etat (déshabiller Pierre…).

La situation sociale de notre département étant particulièrement défavorisée, l’UNSA-Education ne saura se satisfaire des 2 seuls secteurs de collège entrés dans le dispositif et exige que les moyens de l’Education Prioritaire soient augmentés.

Pour le second degré :

Les moyens pour les collèges sont maintenus au niveau de l’an dernier (légèrement au-dessus) et ce, malgré une baisse annoncée de 302 élèves à la rentrée 2014, par rapport à la rentrée 2013.

Cependant, la dotation horaire globale, pour satisfaisante qu’elle puisse paraître, n’est pas exempte de nombreux défauts.

Dans le département, les HSA représentent encore plus de 8% des moyens. Et encore, ce n’est qu’une moyenne, certains établissements allant jusqu’à 15% ! Ce taux moyen ne fait qu’augmenter. Il est passé de 8,15% en 2012 à 8,34% pour 2014, alors que nous répétons depuis longtemps que les collègues, tant enseignants que chefs d’établissements, arrivent à saturation. Il est de plus en plus difficile de faire les répartitions et d’éviter les aberrations qui consistent à créer des compléments de services, alors que, dans la même discipline, certains ont des heures supplémentaires. Or, si les HSA améliorent les salaires, elles impactent négativement les conditions de travail….  
Alors que les heures supplémentaires ont augmenté de 2.7%, les heures postes, quant à elles, n’ont progressé que de 0.6%...

De nombreux établissements vont devoir gérer des classes à effectifs chargés. Beaucoup d’entre eux ont au moins un niveau (et même souvent 2 ou trois) à 29 ou 30 élèves par classe.   
L’Unsa-Education rappelle sa revendication de 25 élèves par classes et 20 en Education Prioritaire. A ce propos, ce n’est pas avec sa dotation complémentaire de 90 h que le collège Charlemagne va pouvoir éviter 3 niveaux à 28, 29 ou 30 élèves ! (les 3èmes étant « privilégiés », avec une moyenne de 26,67 élèves par classe…)  
Il s’agirait, pourtant, de rattraper une partie du retard accumulé lors des dix dernières années. Cette carte scolaire doit à la fois répondre à des besoins quantitatifs, mais aussi à des nécessités qualitatives en matière pédagogique.

Les 24,5 heures-postes et 3 HSA ajoutés à la dotation depuis le dernier CTSD, même si elles sont les bienvenues, surtout quand elles permettent de recréer une division ne sont qu’une aumône.

SEGPA

Les SEGPA subissent encore cette année une baisse drastique de leurs moyens et l’Unsa-Education ne se satisfait pas de l’explication que vous nous avez déjà donnée, Monsieur le Directeur Académique, sur un nécessaire rattrapage par rapport aux autres départements de même profil.  
En 3 ans, nous constatons une perte de 8,7 ETP PE et de 6,6 ETP PLP. Ce qui équivaut à plus de 10% des postes, tous corps confondus. Constate-t-on une telle baisse d’effectif pour les élèves ? Et celle-ci est-elle due à une baisse démographique ou provoquée par des tracasseries administratives telles, que beaucoup sont dissuadés de déposer des dossiers ?  
L’Unsa-Education aimerait l’an prochain des précisions sur les effectifs prévisionnels en SEGPA, de la même façon que vous nous les fournissez pour les collèges. Nous savons que c’est assez difficile à réaliser, mais pourrions-nous au moins connaître le nombre de dossiers passés en CDO, le nombre de refus et le nombre d’élèves en attente de décision, par secteur ?

Avec ces baisses de moyens dans les SEGPA, certains directeurs sont amenés à jongler avec les groupes et à résoudre la quadrature du cercle avec des emplois du temps alignés, rendant difficile toute organisation. Certaines SEGPA, qui, par convention, pouvaient accueillir des élèves d’ULIS quelques heures en atelier, ne sont plus en mesure de donner les moyens de cette souplesse.